

Ryde, depuis le No civique 95 au No 97.
 Sanguinet, depuis le No civique 690a à la rue Rachel.
 Sanguinet, des deux côtés, depuis la rue Marie-Anne à l'avenue Mont-Royal.
 Souvenir, depuis le No civique 1 au No 17.
 Timothée (St.), depuis le No civique 208 au No 236.
 Victoria, des deux côtés, depuis la rue Ste-Catherine à la rue Burnside.
 Wellington, vis-à-vis du No civique 915.
 Wellington, du côté Sud, depuis la rue Madeleine à la rue Bourgeois.
 Sont terminés et déposés au bureau du soussigné, à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes y mentionnées, comme sujettes au paiement de quelque taxe ou contribution, sont, par les présentes, sommées d'en payer le montant au soussigné, à son bureau, dans les dix jours de cette date, sans autre avis.

W. ROBB,

Trésorier de la Ville.

BUREAU DU TRÉSORIER DE LA VILLE,

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 27 avril 1906.



Département de la Voirie

PIERRE CONCASSEE

Des soumissions cachetées, adressées au greffier de la Ville et déposées à son bureau à l'Hôtel de Ville, seront reçues jusqu'à midi, MARDI, le 1er MAI 1906, pour la pierre à macadamiser requise par le Département de la Voirie durant la saison de 1906.

1.—Pour la fourniture et la livraison ou pour la fourniture, seulement, d'environ 15,000 tonnes de pierre concassée.

2.—Pour la location de la Carrière de la Corporation de Montréal, située à Outremont, et pour la fourniture à la Ville de Montréal d'environ 15,000 tonnes de pierre concassée.

Les cahiers des charges (devis) pourront être examinés, et des blancs de soumissions, ainsi que tous renseignements requis, seront fournis au bureau de l'inspecteur de la Ville, à l'Hôtel de Ville. Aucune soumission ne sera prise en considération si elle n'est pas faite sur lesdits blancs de soumission et mise dans l'enveloppe officielle.

Toute soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté payable à l'ordre de la Ville de Montréal, équivalent à dix pour cent (10%) du montant de la soumission; sinon la soumission sera écartée.

La Commission de la Voirie se réserve le droit de rejeter la plus basse ou toute autre soumission.

Ces soumissions seront ouvertes par le soussigné en présence des intéressés à la première séance de la Commission de la Voirie qui suivra leur réception.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 20 avril 1906.



AVIS PUBLIC

REGLEMENT No 354

Avis public est par les présentes donné que le Conseil de la Ville de Montréal, en vertu des pouvoirs que lui confère la charte de ladite Ville, a adopté un règlement intitulé: "Règlement No 354 amendement le règlement No 313 concernant les contributions foncières, les taxes et les permis (licences)"

RENE BAUSET,
Sous-greffier de la Ville.

BUREAU DU GREFFIER DE LA VILLE,

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 24 avril 1906.

Ryde street, from civic Nos. 95 to 97.
 Sanguinet street, from civic No. 690a to Rachel street.
 Sanguinet street, from Mary Ann to Mount-Royal ave.
 Souvenir street, from civic No. 1 to No. 17.
 Timothy (St.) street, from civic No. 208 to No. 236.
 Victoria street, both sides, from St. Catherine street to Burnside.

Wellington street, opposite civic No. 915.

Wellington street, south side, from Magdalen to Bourgeois street. Are completed, and are now deposited in the office of the undersigned, in the City Hall.

All persons whose names appear therein as liable for the payment of any tax or assessment, are hereby required to pay the amount thereof to the undersigned at his said office, within ten days from this date, without further notice.

W. ROBB,

City Treasurer.

CITY TREASURER'S OFFICE,

CITY HALL,

Montreal, 27th April 1906.



ROAD DEPARTMENT

BROKEN STONE

Sealed tenders addressed to the City Clerk, and deposited in his office, in the City Hall, will be received up to twelve o'clock, noon, on TUESDAY, the 1st day of MAY 1906, for the macadamizing stone required by the Road Department during the season of 1906.

1.—For the supply and delivery or supply, only, of about 15,000 tons of broken stone.

2.—For renting of the Corporation of Montreal Quarry, situated at Outremont and supplying the City of Montreal with about 15,000 tons of broken stone.

Specifications may be seen, and, forms of tender, with all information, may be obtained at the office of the City Surveyor, City Hall. No tender will be considered unless submitted on the said forms and enclosed in the official envelope.

An accepted cheque, payable to the order of the City of Montreal, equal to ten per cent (10%) of the amount of the tender must accompany same, otherwise the tender will not be considered.

The Road Committee reserves the right to reject the lowest or any tender.

The tenders will be opened by the undersigned, in the presence of the interested parties, at the first meeting of the Road Committee following their reception.

L. O. DAVID,

City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,

CITY HALL,

Montreal, April 20th 1906.



PUBLIC NOTICE

By-Law No. 354

Public notice is hereby given that the Council of the City of Montreal, in virtue of the powers conferred upon it by the Charter of the said City, has adopted a by-law known as "By-Law No. 354 to amend by-law No. 313 concerning assessments, taxes and licenses."

RENE BAUSET,

Asst. City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,

CITY HALL,

Montreal, 24th April 1906.